

Dimanche 25 septembre 2022

La rentrée : un nouveau départ

✓ Actu diocésaine



Bien Chers Tous,
Parrains et marraines de la forêt des 700 arbres
de Montbeton,
Équipes pastorales du diocèse,



Écoutez la voix
de la création,
TEMPS POUR LA CRÉATION 2022

C'est la rentrée pour tous, c'est aussi le temps de la Création qui a débuté le 1er Septembre avec la journée mondiale de la prière pour la Création. Ce temps se terminera le 04 Octobre avec la fête de saint François d'Assise, saint patron de l'écologie. Chaque année, la famille chrétienne se réunit pour cette célébration mondiale de prière et d'action afin de protéger notre maison commune.

Le thème choisi cette année est : « Écoutez la voix de la Création » symbolisé par *le buisson ardent*.

Nous sommes heureux de vous inviter à célébrer ensemble, avec la présence de notre évêque, Monseigneur Bernard Ginoux **une après-midi de la Création**,

Le Samedi 1er Octobre 2022 de 14h à 18h sur le site de Montbeton

Cette après-midi œcuménique est ouverte à tous...

Merci de diffuser cette information via les sites internet, les annonces à la messe et affichage dans les églises.

Déroulement :

- À partir de 14h : Accueil
- 14h15 : Chants, louanges et présentations de la journée de l'association Maison-commune et Église Verte
- 15h : Découverte du lieu
- 15h15 : Balade éco-spirituelle accessible à tous
- 16h45 : Collation
- 17h15 : Prière œcuménique et envoi

François Reichert, Annette Bussmann, Xavier Glinec, Jean-Paul Vignes, Martial et Fabienne Mézié, Françoise Vergnes.

✓ Message de Mgr Bernard Ginoux, évêque de Montauban

Chers frères et sœurs dans le Christ,

Il y a quinze ans j'étais ordonné évêque dans la Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption et, en recevant cette grâce, je m'engageais à servir le diocèse de toutes mes forces et de tout mon cœur. Je suis maintenant à la disposition du Saint-Père qui va nommer mon successeur. Je me dois cependant de continuer ma mission.

Comme le Bulletin Diocésain du 17 avril 2022 l'a précisé,

- Monsieur l'abbé Laurent BONHOMME ayant accompli pendant neuf ans la mission de vicaire général en est déchargé. Il garde ses autres missions qu'il accomplira avec sa responsabilité de curé de l'Ensemble paroissial de la Ville Haute de Montauban.
- Monsieur l'abbé Jérôme PINEL devient vicaire général et curé de l'Ensemble paroissial de REYNIES.
- Monsieur l'abbé Vincent GINESTET, secrétaire particulier de l'évêque, devient, avec l'accord du diocèse de Toulouse, curé de l'ensemble paroissial de CAUSSADE.
- Monsieur l'abbé Eric M'BOCK qui poursuit des études de doctorat en liturgie est nommé cérémoniaire de l'évêque et responsable de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle.
- Monsieur l'abbé Thaddée HONKO vient d'arriver à SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE comme administrateur paroissial et aumônier des Polonais.
- Monsieur l'abbé Bruce LOFFEL, curé de l'Ensemble paroissial de Nègrepelisse, est aussi nommé curé de l'Ensemble paroissial de MONTRICOUX.
- Monsieur l'abbé Henri ANZANKPOSSO (diocèse de Cotonou, Bénin), étudiant, est nommé vicaire de l'Ensemble inter-paroissial de CAUSSADE, en résidence à Montpezat-de-Quercy.
- Monsieur l'abbé Jean-Claude SAIDOU (diocèse de Garoua, Cameroun) est nommé vicaire de l'Ensemble paroissial de REYNIES.
- Monsieur l'abbé Fernand TOFFA Fernand (diocèse de Cotonou, Bénin) est nommé vicaire de l'Ensemble paroissial de VALENCE d'AGEN.
- Le frère Jean-Christophe KIRUMARA est nommé délégué des prêtres venus d'ailleurs, en remplacement de monsieur l'abbé Alain MELI, et rejoint donc le Conseil épiscopal.
- Monsieur l'abbé Jean-Paul ARAGON est nommé aumônier diocésain du MCR.
- Monsieur l'abbé Pierre PRADEL, de l'archidiocèse de Toulouse, tout en conservant sa charge d'exorciste du diocèse de Toulouse est nommé exorciste pour le diocèse de Montauban et chapelain du sanctuaire de Notre-Dame de Livron. Il tiendra une permanence au presbytère de la cathédrale de Montauban tous les vendredis et sera au sanctuaire de Notre-Dame de Livron le samedi et le dimanche. Il résidera au presbytère du sanctuaire de Livron.
- Le frère Jonas NSENGUMUREMYI, de la congrégation des Bene Yozefu du Burundi (congrégation de Saint Joseph) rejoint avec l'accord de ses supérieurs la communauté des frères de l'Ensemble paroissial Castelsarrasin/La-Ville-Dieu-Du-Temple. Il participera à la vie pastorale de cette Ensemble. La communauté des frères se répartira entre Castelsarrasin et La-Ville-Dieu-Du-Temple.
- Un secrétaire intérimaire, Monsieur Eugène NDAHIMANA (prononcer « daïmana ») assure la charge du secrétariat de l'évêque.
- Madame Laurence SABRAZES, qui était en mission au Pôle Evangélisation des Jeunes, tout en y conservant certaines charges, devient secrétaire du vicaire général, Monsieur l'abbé Jérôme PINEL et assure le secrétariat de l'Ensemble Paroissial de la Ville Haute de Montauban.

Je remercie toutes ces personnes qui ont accepté de nouvelles charges au service du diocèse et je les assure de mon soutien et de ma prière.

+ Bernard Ginoux

Je remercie chaleureusement toutes ces personnes qui acceptent de collaborer à la mission du diocèse en communion avec moi.

✓ Question d'actualité

EN ROUTE VERS L'EUTHANASIE



Depuis des années la question d'une loi sur l'euthanasie revient. Elle est évoquée dans les programmes électoraux, lors des révisions des lois de bioéthique, à travers des sondages, en comparant la loi française et les lois des pays voisins comme la Belgique. La France va retrouver prochainement ce

débat par la volonté du gouvernement de parvenir à faire voter une loi qui permettra de pratiquer un geste de mort sur un patient qui, devant une situation de grande souffrance, ne supporte plus sa vie. Ceux qui poussent à la reconnaissance d'un « droit à mourir » affirment que ce « droit » est largement demandé par la majorité des Français. Ils s'appuient sur un sondage de l'IFOP au mois d'avril dernier d'où il ressortait que 93% des personnes interrogées demandaient une loi pour autoriser à mettre fin à la vie des patients qui, à cause de leurs souffrances intolérables, pouvaient le demander à la médecine. Des déclarations de Line Renaud ont été médiatisées. Le gouvernement, avec l'approbation du CCNE (Comité Consultatif National d'Éthique) donnée le 13 septembre, justifie ainsi sa position alors que des sondages, sur une formulation ambiguë de la question, restent peu fiables. De plus, l'opinion commune n'est pas assurance de vérité. Pas plus que ce qui est légal est nécessairement moral. De nombreux pays ont connu ou connaissent des lois qui sont contraires à la morale : lorsqu'il devient légitime d'éliminer des personnes au nom de la race ou de l'opinion politique, lorsque la dénonciation de ses semblables est érigée en obligation, lorsqu'un Etat impose des règlements injustes.

En ce qui concerne « l'aide à mourir », « le suicide assisté » ou l'euthanasie, il est annoncé avec force que la loi précisera l'encadrement nécessaire. C'est, sans doute, l'intention de répondre aux oppositions et de limiter la pratique. Malheureusement, l'expérience des pays voisins montre que, très vite, le cadre est dépassé.

Il faut, en effet, redire combien la demande d'une personne en fin de vie est très incertaine et demeure ambiguë. Durant les années passées en aumônerie d'Hôpital j'ai pu expérimenter l'accompagnement de nombreuses situations de fin de vie. Une personne demande de mettre un terme à sa vie parce qu'elle ne supporte plus sa souffrance ou son état. Il faut d'abord qu'elle puisse s'exprimer et que l'équipe soignante reconnaisse l'extrême gravité de sa situation. Il m'est apparu que, dans la quasi-totalité de ces « cris », il y avait la peur, la solitude devant l'approche de la mort, et le désir de la faire advenir pour ne pas s'y affronter. Ces réactions sont très humaines et parfaitement compréhensibles. Mais la réponse est-elle de procurer la mort ?

D'abord il y a une première réponse qui est donnée précisément par la loi actuelle, la loi Claeys-Léonetti, du 2 février 2016. Cette loi permet d'éviter « l'obstination déraisonnable » et la liberté du patient est reconnue quand il refuse des soins disproportionnés. Elle justifie la sédation continue pour soulager les souffrances dans une situation irréversible de mort imminente. Enfin, elle demande l'accès aux soins palliatifs pour tous les malades en phase terminale. Or, aujourd'hui en France alors que, depuis vingt-cinq ans, les soins palliatifs sont présents à l'hôpital et interviennent à domicile, il est parfois impossible d'y avoir accès (plusieurs expériences me l'ont montré ces dernières années).

Ensuite, la demande d'euthanasie interroge l'entourage. Quand une personne est aimée et soutenue par une présence sereine auprès d'elle elle s'apaise et sa peur disparaît. Or, la peur de la mort saisit beaucoup de nos contemporains, qui n'acceptant pas la mort d'un proche, ne peuvent l'aider à vivre ce passage. Nous oublions que la personne qui meurt est encore vivante et nous voudrions abrégier ce moment de la dernière heure parce qu'il fait mal. Il y a dans la personne qui meurt tout le mystère d'une vie entière que nous n'avons pas le droit de faire disparaître. Lorsque les tenants de l'euthanasie prétendent agir pour promouvoir « la mort dans la dignité » ils mettent la dignité

humaine uniquement dans le physique, l'extérieur, oubliant la présence d'un être vivant avec tout ce qu'il porte en lui d'unique. La notion de dignité est là : elle est intrinsèque à la personne quelle que soit son état physique, sa situation, son apparence. Le regard que nous portons sur la personne reconnaît sa dignité.

Proposer et voter une loi qui un « permis de tuer », même sous un certain contrôle, est une porte ouverte sur des dérives en tout genre. C'est une solution de facilité qui ne répond pas à l'accompagnement humain et généreux, signe de la fraternité. Nous sommes, en effet, responsables d'autrui par notre appartenance à l'humanité. Le droit de vivre sa mort fait partie des droits inaliénables de la personne. D'ailleurs le corps médical, dans sa grande majorité, est hostile à ce projet de loi mortifère. Le soignant est, en effet, au service de la vie. Je n'oublierai jamais les tourments intérieurs de certaines infirmières qui, sur ordre, ont dû faire un geste de mort. Elles ne s'en sont pas remises. C'est aussi accroître le malaise des soignants que de les entraîner sur cette route.

On pourra répondre qu'autoriser le suicide assisté ou l'euthanasie ne contraint personne à faire appel à cette loi. C'est vrai mais une telle loi est une incitation à cette pratique et, pour diverses raisons (particulièrement économiques), les malades en fin de vie demanderont la mort pour ne pas être à charge. Comme le dit le pape François, ils seront victimes de la « culture du déchet » qui « met au rebut » ceux dont la société ne veut plus. Au contraire, notre société a besoin de tous et doit apprendre la solidarité avec les plus faibles, ceux qui attendent un geste fraternel, une présence aimante.

A chacun de nous de réfléchir, de parler avec ses proches et de ne pas se laisser emporter par des réactions sensibles et de nous rappeler que « tout être humain est créé à l'image de Dieu et à sa ressemblance » et que cette réalité est encore présente chez la personne qui souffre et s'approche de la mort. L'homme dont la dignité est totale est Jésus sur la croix : il est défiguré et anéanti mais Il sauve le monde.

+ Bernard Ginoux